



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 13 novembre 2025 — N° 19

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Martel (Nicolet-Bécancour) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Monique Pinard et à M. Jocelyn Hébert.

Mme Prass (D'Arcy-McGee) fait une déclaration afin de souligner la Journée de sensibilisation au deuil chez les enfants.

M. Bonnardel (Granby) fait une déclaration afin de souligner le 35^e anniversaire de l'organisme Alternative en santé mentale L'Autre Versant.

M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) fait une déclaration afin de souligner le 30^e anniversaire de l'organisme La Gang à Rambrou.

M. Sainte-Croix (Gaspé) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Mona Cahill.

13 novembre 2025

M. Zanetti (Jean-Lesage) fait une déclaration afin de souligner la Journée nationale de l'enfant.

Mme Proulx (Berthier) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Éléine Hémond.

Mme Champagne Jourdain (Duplessis) fait une déclaration afin de souligner la Grande semaine des tout-petits.

M. St-Louis (Joliette) fait une déclaration afin de souligner le 100^e anniversaire de la Librairie Martin.

Mme Schmaltz (Vimont) fait une déclaration afin de souligner la visite à l'Assemblée nationale de membres du Club de l'âge d'or italien de Laval.

M. Lacombe (Papineau) fait une déclaration afin de souligner le travail du Regroupement des gens d'affaires de la Basse-Lièvre.

À 9 h 53, Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

13 novembre 2025

Les travaux reprennent à 10 h 07.

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

Mme la présidente communique à l'Assemblée et dépose le rapport de la directrice de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 200 Loi concernant Le Country Club de Montréal

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 326-20251113)

Mme Poulet (Laporte) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 200, Loi concernant Le Country Club de Montréal.

La motion est adoptée.

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 200 soit renvoyé pour consultation et étude détaillée à la Commission des finances publiques et que le ministre des Finances soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

Mme la présidente communique à l'Assemblée et dépose le rapport de la directrice de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 201 Loi concernant le Monastère des Ursulines de Québec

13 novembre 2025

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 327-20251113)

M. Grandmont (Taschereau) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 201, Loi concernant le Monastère des Ursulines de Québec.

La motion est adoptée.

Mme la présidente communique à l'Assemblée et dépose le rapport de la directrice de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 202 Loi concernant le regroupement de Mutuelle Beneva et de La Compagnie mutuelle d'assurance Gore

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 328-20251113)

Mme Bourassa (Charlevoix–Côte-de-Beaupré) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 202, Loi concernant le regroupement de Mutuelle Beneva et de La Compagnie mutuelle d'assurance Gore.

La motion est adoptée.

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 202 soit renvoyé pour consultation et étude détaillée à la Commission des finances publiques et que le ministre des Finances soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

13 novembre 2025

Dépôts de documents

M. Girard, ministre des Finances, dépose :

L'évaluation actuarielle du Régime des rentes du Québec au 31 décembre 2024.
(Dépôt n° 329-20251113)

Mme Bélanger, ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, dépose :

Le rapport d'activités d'avril 2024 à mars 2025 du Comité de partenaires concernés par le soutien aux personnes proches aidantes;
(Dépôt n° 330-20251113)

Le rapport de mise en œuvre 2021-2026 de la Loi visant à reconnaître et à soutenir les personnes proches aidantes.
(Dépôt n° 331-20251113)

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 4 concernant les retards dans l'ouverture d'un centre offrant des services aux personnes en situation d'itinérance, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 30 septembre 2025 par Mme Prass (D'Arcy-McGee);
(Dépôt n° 332-20251113)

La réponse à la question écrite n° 23 concernant la reconnaissance et la certification des chiens d'assistance, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 1^{er} octobre 2025 par M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine);
(Dépôt n° 333-20251113)

La réponse à la question écrite n° 37 concernant les infirmières praticiennes spécialisées en santé mentale, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 2 octobre 2025 par M. Tanguay (LaFontaine);
(Dépôt n° 334-20251113)

13 novembre 2025

La réponse à la question écrite n° 43 concernant le recours à la main-d'œuvre indépendante dans le réseau de la santé en Abitibi-Témiscamingue, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 7 octobre 2025 par M. Tanguay (LaFontaine);
(Dépôt n° 335-20251113)

La réponse à la question écrite n° 45 concernant la capacité du réseau à répondre aux besoins des personnes en situation d'itinérance pendant la période hivernale, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 9 octobre 2025 par Mme Prass (D'Arcy-McGee);
(Dépôt n° 336-20251113)

La réponse à la question écrite n° 47 concernant le phénomène des fausses offres d'emploi, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 21 octobre 2025 par Mme Cadet (Bourassa-Sauvé).
(Dépôt n° 337-20251113)

Dépôts de rapports de commissions

M. Tanguay (LaFontaine), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de la culture et de l'éducation qui, les 11 et 12 novembre 2025, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 108, Loi modifiant la Loi sur la Société de développement des entreprises culturelles afin de moderniser son offre de services financiers et de reconnaître le domaine de la créativité numérique.
(Dépôt n° 338-20251113)

M. Laframboise (Blainville), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, les 11 et 12 novembre 2025, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 111, Loi modernisant la Loi sur les coopératives et modifiant d'autres dispositions.
(Dépôt n° 339-20251113)

13 novembre 2025

M. Bachand (Richmond), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, le 12 novembre 2025, a entendu les intéressés et étudié en détail le projet de loi d'intérêt privé n° 220, Loi concernant Joseph Paul-Émile Daniel Michel Marcil. Le rapport ne contient pas d'amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 340-20251113)

Ce rapport est adopté.

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Grandmont (Taschereau) dépose :

Un graphique intitulé *Revenu disponible moyen des ménages par quintile de revenu – 2020-2024*.

(Dépôt n° 341-20251113)

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté le 12 novembre 2025 sur la motion proposée par M. Tanguay (LaFontaine) aux affaires inscrites par les députés de l'opposition.

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale constate que l'adoption du projet de loi 2 a contribué à engendrer un climat démobilisant dans le réseau de la santé;

QUE, dans l'intérêt des patients, l'Assemblée nationale demande au gouvernement de suspendre la mise en vigueur de la *Loi visant principalement à instaurer la responsabilité collective quant à l'amélioration de l'accès aux services médicaux et à assurer la continuité de la prestation de ces services*, le temps de relancer le dialogue et de trouver une voie de passage.

13 novembre 2025

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 65 en annexe)

Pour : **25** Contre : **64** Abstention : **5**

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Legault, premier ministre, conjointement avec Mme Rizqy, cheffe de l'opposition officielle, Mme Ghazal, cheffe du deuxième groupe d'opposition, M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Dufour (Abitibi-Est) et Mme Poulet (Laporte), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le 50^e anniversaire de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, signée le 11 novembre 1975;

QU'elle reconnaisse l'importance de cette entente historique et des ententes qui en ont découlé;

QU'elle en salue l'impact positif pour le développement socio-économique du Québec et des nations crie et inuite;

QU'elle affirme que ce traité demeure le socle, 50 ans plus tard, de notre relation privilégiée de Nation à Nation avec les Inuit et les Cris.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

13 novembre 2025

Mme Setlakwe (Mont-Royal–Outremont), conjointement avec M. Marissal (Rosemont), M. Paradis (Jean-Talon), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Dufour (Abitibi-Est) et Mme Poulet (Laporte) présente une motion concernant les projets de transformation numérique du réseau de la santé; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Zanetti (Jean-Lesage), conjointement avec Mme Cadet (Bourassa-Sauvé), Mme Gentilcore (Terrebonne) et M. Dufour (Abitibi-Est), propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec prenne acte des préoccupations exprimées par la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ) quant à l'utilisation abusive de l'intelligence artificielle par de faux médias qui cherchent à tromper la confiance du public;

QU'elle souligne que ces inquiétudes s'inscrivent dans un contexte de crise des médias, alors que de nouvelles compressions à TVA fragilisent encore davantage l'information régionale;

QU'elle condamne la création de contenus journalistiques générés par l'intelligence artificielle et signés par de faux journalistes;

QU'elle appuie la demande de la FPJQ visant à ce que les gouvernements, les plateformes numériques et les annonceurs s'assurent que l'aide publique et les placements publicitaires profitent exclusivement aux médias qui emploient réellement des journalistes;

QU'enfin elle réaffirme que la liberté de presse, la rigueur journalistique et la transparence demeurent des piliers essentiels de la démocratie québécoise.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

13 novembre 2025

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **66** en annexe)

Pour : **84** Contre : **0** Abstention : **0**

Mme Gentilcore (Terrebonne), conjointement avec Mme Cadet (Bourassa-Sauvé) et M. Zanetti (Jean-Lesage), présente une motion concernant le crédit d'impôt pour soutenir la presse d'information; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, Mme LeBel, leader adjointe du gouvernement, propose :

QUE la Commission de l'économie et du travail, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 3 Loi visant à améliorer la transparence, la gouvernance et le processus démocratique de diverses associations en milieu de travail, procède à des consultations particulières et tiennent des auditions publiques le mardi 25 novembre 2025 de 9 h 45 à 12 h 25 et après les avis touchant les travaux des commissions vers 15 h 15 à 19 h 20, le mercredi 26 novembre 2025 après les avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 à 12 h 50 et de 15 heures à 18 h 15 et le jeudi 27 novembre 2025 après les avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 à 12 h 50 et de 14 heures à 16 h 25;

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

- Fédération des chambres de commerce du Québec
- Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec
- Corporation des entrepreneurs généraux du Québec
- Confédération des syndicats nationaux
- Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec
- Centrale des syndicats du Québec

13 novembre 2025

- Centrale des syndicats démocratiques
- Syndicat québécois de la construction
- Conseil du patronat
- Association de la construction du Québec
- Fédération canadienne de l'entreprise indépendante
- Syndicat des professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec
- Manufacturiers et exportateurs du Québec
- Barreau du Québec
- Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec
- Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux
- Fédération autonome de l'enseignement
- Institut économique de Montréal
- Michel Coutu, professeur émérite, École de relations industrielles, Université de Montréal

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 3 minutes 36 secondes pour l'opposition officielle, 1 minute 12 secondes au deuxième groupe d'opposition, une 1 minute 12 secondes pour le député indépendant;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 10 minutes 30 secondes pour l'opposition officielle, 3 minutes 30 secondes pour le deuxième groupe d'opposition, 3 minutes 30 secondes pour le député indépendant;

QU'une suspension de 5 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque personne et organisme;

QUE le ministre du Travail soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

La motion est adoptée.

13 novembre 2025

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, informe l'Assemblée que, le vendredi 28 novembre 2025, Mme Rotiroti (Jeanne-Mance-Viger) s'adressera à M. Girard, ministre délégué au Développement économique régional, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : « Le gouvernement caquiste déconnecté des réalités économiques régionales du Québec ».

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption

Mme Bélanger, ministre responsable des Services sociaux, propose que le projet de loi n° 103, Loi visant à réglementer les sites de consommation supervisée afin de favoriser une cohabitation harmonieuse avec la communauté (*titre modifié*), soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 103 est adopté.

Motions du gouvernement

L'Assemblée tient le débat sur la motion faisant suite au dépôt, le 28 octobre 2025, par M. Skeete, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, de la Convention interaméricaine sur la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme, signée au Brésil le 9 juin 1994, accompagnée d'une note explicative sur le contenu et les effets de celle-ci.

13 novembre 2025

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale approuve la Convention interaméricaine pour la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme de l'Organisation des États américains.

Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la durée de ce débat restreint : 52 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 31 minutes 35 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 18 minutes 57 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 9 minutes 28 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées à chacun des députés indépendants. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Après débat, la motion est adoptée. En conséquence, cet engagement est approuvé.

L'Assemblée tient le débat sur la motion faisant suite au dépôt, le 28 octobre 2025, par M. Skeete, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, de l'Entente complémentaire entre le gouvernement du Québec et l'Organisation de l'aviation civile internationale concernant les locaux de l'organisation situés au 1001, boulevard Robert-Bourassa à Montréal, signée à Montréal le 23 septembre 2025, accompagnée d'une note explicative sur le contenu et les effets de celle-ci.

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale approuve l'Entente complémentaire entre le gouvernement du Québec et l'Organisation de l'aviation civile internationale concernant les locaux de l'organisation situés au 1001, boulevard Robert-Bourassa à Montréal, signée le 23 septembre 2025.

13 novembre 2025

Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la durée de ce débat restreint : 52 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 31 minutes 35 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 18 minutes 57 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 9 minutes 28 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées à chacun des députés indépendants. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Après débat, la motion est adoptée. En conséquence, cet engagement est approuvé.

Mme LeBel, leader adjointe du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mardi 25 novembre 2025, à 13 h 40.

La motion est adoptée.

À 12 h 48, Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 25 novembre 2025, à 13 h 40.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le jeudi 13 novembre 2025, à 16 heures, au cabinet de la lieutenant-gouverneure, en présence de Mme Bélanger, ministre responsable des Services sociaux, la représentante du premier ministre, et de Mme Aubé, conseillère à la Direction de la séance et de la procédure parlementaire et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable Manon Jeannotte, lieutenant-gouverneure du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 103 Loi visant à réglementer les sites de consommation supervisée afin de favoriser une cohabitation harmonieuse avec la communauté

La Présidente

NATHALIE ROY

13 novembre 2025

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion de M. Tanguay (LaFontaine) :

(Vote n° 65)

POUR - 25

Cadet (PLQ)	Dufour (PLQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Poulet (IND)
Caron (PLQ) (La Pinière)	(Mille-Îles) Fontecilla (QS)	Leduc (QS) Maccarone (PLQ)	Prass (PLQ) Rizqy (PLQ)
Ciccone (PLQ)	Fortin (PLQ)	Marissal (QS)	Setlakwe (PLQ)
Cliche-Rivard (QS)	Garceau (PLQ)	Massé (QS)	Tanguay (PLQ)
Dufour (IND) (Abitibi-Est)	Ghazal (QS) Grandmont (QS)	McGraw (PLQ) Morin (PLQ)	Zaga Mendez (QS) Zanetti (QS)

CONTRE - 64

Allaire (CAQ)	Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulin (CAQ)
Asselin (CAQ)	Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Déry (CAQ)	Lachance (CAQ)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Orford)	Dorismond (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Prévost)	Drainville (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bernard (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Roy (CAQ)
Biron (CAQ)	Duranceau (CAQ)	LeBel (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Blouin (CAQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Fréchette (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Schneeberger (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Legault (CAQ)	Simard (CAQ)
Boulet (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bourassa (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lévesque (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Bussièrre (CAQ)	Girard (CAQ)	(Chapleau)	Tardif (CAQ)
Caire (CAQ)	(Groulx)	Lévesque (CAQ)	Thouin (CAQ)
Caron (CAQ) (Portneuf)	Guilbault (CAQ)	(Chauveau)	Tremblay (CAQ) (Dubuc)
Champagne Jourdain (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Malette (CAQ)	
	Haytayan (CAQ)	Martel (CAQ)	
	Jacques (CAQ)	Montigny (CAQ)	
	Jeannotte (CAQ)	Picard (CAQ)	

ABSTENTIONS - 5

Bérubé (PQ)	Gentilcore (PQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Boissonneault (PQ)	Paradis (PQ)	

13 novembre 2025

Sur la motion de M. Zanetti (Jean-Lesage), conjointement avec Mme Cadet (Bourassa-Sauvé), Mme Gentilcore (Terrebonne) et M. Dufour (Abitibi-Est) :

(Vote n° 66)

POUR - 84

Allaire (CAQ)	Charest (CAQ)	Grandmont (QS)	McGraw (PLQ)
Asselin (CAQ)	Charette (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Montigny (CAQ)
Bachand (CAQ)	Ciccione (PLQ)	Guillemette (CAQ)	Morin (PLQ)
Bélanger (CAQ) (Orford)	Cliche-Rivard (QS)	Haytayan (CAQ)	Paradis (PQ)
Bélanger (CAQ) (Prévost)	Déry (CAQ)	Jacques (CAQ)	Picard (CAQ)
Bernard (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Poulet (IND)
Biron (CAQ)	Drainville (CAQ)	Julien (CAQ)	Poulin (CAQ)
Blouin (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Prass (PLQ)
Bogemans (CAQ)	Dufour (IND) (Abitibi-Est)	Lacombe (CAQ)	Reid (CAQ)
Boissonneault (PQ)	Dufour (PLQ) (Mille-Îles)	Laframboise (CAQ)	Roberge (CAQ)
		Lafrenière (CAQ)	Rouleau (CAQ)
		Lakhoyan Olivier (PLQ)	Roy (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Duranceau (CAQ)	LeBel (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Bouazzi (QS)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Boulet (CAQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Setlakwe (PLQ)
Bourassa (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lemieux (CAQ)	Simard (CAQ)
Bussière (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Cadet (PLQ)	Gagnon (CAQ)	(Chauveau)	Tanguay (PLQ)
Caire (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ) (Portneuf)	Gentilcore (PQ)	(Chapleau)	Thouin (CAQ)
Caron (PLQ) (La Pinière)	Ghazal (QS)	Maccarone (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Champagne Jourdain (CAQ)	Girard (CAQ) (Groulx)	Mallette (CAQ)	(Dubuc)
	Girard (CAQ) (Lac-Saint-Jean)	Marissal (QS)	Zanetti (QS)
		Massé (QS)	